COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINTQUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Rapport sur les orientations générales du projet du budget primitif 2022 -Budget principal -Budgets annexes Eau potable, Assainissement, Circuit et Lotissement.

> Rapporteur : Mme la Présidente

Date de convocation : 04/11/21

Date d'affichage : 18/11/21

Nombre de Conseillers en exercice : 74

Ouorum: 38

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers votants : 71

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 10 novembre 2021 à 18h00 en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s:

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCO, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marie GONDRY représenté(e) par M. Michel BONO, M. Benoît LEGRAND représenté(e) par M. Grégoire BONO, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Christian MOIRET, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Aïssata SOW, M. Philippe CARAMELLE représenté(e) par Mme Monique BRY, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s):

M. Damien NICOLAS, M. Vincent SAVELLI, M. Roger LURIN.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Vu la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République qui prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus et les EPCI de plus de 10 000 habitants qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, l'examen du projet de budget primitif soit précédé d'un débat permettant de dégager les grandes orientations en matière

budgétaire.

Vu la loi NOTRE promulguée le 7 août 2015 qui a précisé et renforcé les conditions de ce débat en instituant un rapport d'orientations budgétaires qui dans les communes de plus de 10 000 habitants devra présenter plus de détails sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines.

Le débat d'orientation budgétaire prend appui sur le présent rapport, prévu par l'article L. 2312-1 du CGCT, qui porte sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour les Villes de plus de 10 000 habitants, il aborde également la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le corps du rapport en vue du ROB vous est présenté ci-après.

I – Le contexte

1.1 – <u>La situation économique</u>

Selon les projections macro-économiques pour la France effectuées par la Banque de France cet été, la croissance du PIB a progressé en moyenne annuelle passant de 1 % en 2016 à 2,4 en 2017 puis s'est réduite de 1,7 % en 2018 1,8 % en 2019 et s'est détériorée en 2020 à – 8,2 % avant de rebondir en 2021 5,8 %, 2022 4,0 % et 2023 2,1 %.

L'OCDE, Organisation de Coopération et de Développement Economique, prévoit respectivement 1,8 %, 1,5 %, 5,9 % et 3,8 % pour 2018, 2019, 2020 et 2021. Le projet de loi de finances table sur une croissance de 6,0% pour 2021 et 4,0% en 2022.

Selon les perspectives de la Banque de France établies en septembre, l'inflation après un niveau faible en 2016 0,3 % s'est redressée à 1,2 % en 2017 et 2,1 % en 2018. Elle s'est repliée à 1,3 % en 2019 et a atteint 0,5 % pour 2020. Elle se redresserait légèrement en 2021, 2022 et 2023 tout en restant très modérée (1,5 % en 2021 et 1,7 % en 2022 et 2023). Le projet de loi de finances prévoit 1,5% en 2021 et 1,5% en 2022.

La consommation des ménages après une progression faible en 2018 0,9 % a été plus dynamique en 2019 1,9 %. 2020 enregistre un recul de 7,2 % avant un rebond de 3,2 % en 2021, 6,8 % en 2022 et 2,0 % en 2023.

Les projections macro-économiques sont assujetties à deux aléas significatifs : l'ampleur et la vitesse d'utilisation du surplus d'épargne financière accumulé par les ménages et l'importance et la durée des tensions sur les prix des produits manufacturés.

1.2 - La loi de finances pour 2022

Le projet de loi de finances pour 2022 prévoit une stabilité des dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales.

La DGF devrait être stable en 2022 à 26,8 milliards d'euros.

La dotation de solidarité rurale et la dotation de solidarité urbaine augmenteront chacune de 95 millions d'euros.

Un abondement de 350 millions d'euros est prévu pour les dotations de soutien à l'investissement local afin d'alimenter les contrats de relance et de transition écologique.

<u>II – Etude rétrospective</u>

Situation financière 2017-2020 – Budget principal

	(en milliers d'euros)	2017	2018	2019	2020	2017 2020
1	Recettes réelles de fonctionnement	71 945	69 407	71 054	68 625	-4,6 %
2	dont recettes de la fiscalité locale	24 980	25 470	25 737	25 894	3,7
3	dont autres recettes fiscales	11 565	11 653	11 946	11 945	3,3
4	dont dotation globale de fonctionnement provenant de l'Etat	8 206	8 033	7 909	7 831	-4,6
5	Dépenses réelles de fonctionnement	63 308	61 284	64 284	62 450	-1,4
6	dont charges à caractère général	8 179	7 782	7 687	7 208	-11,9
7	dont charges de personnel	21 036	21 466	21 409	21 261	1,1
8	dont subventions de fonctionnement aux associations	7 879	8 212	8 598	9 045	14,8
9	dont intérêts de la dette	1 375	774	816	875	-36,4
10	dont reversements et restitutions impôts locaux aux communes membres	13 730	14 015	14 009	13 992	1,9
11	Capacité d'autofinancement brute (1)	8 610	8 104	5 945	6 175	-28,3
12	Annuité en capital de la dette	6 260	4 372	5 033	5 926	-5,3
13	Capacité d'autofinancement nette (=11-12)	2 350	3 732	912	249	-89,4
14	Recettes d'investissement hors emprunt	2 656	3 173	2 720	8 835	232,7
15	Financement propre disponible (2) (=13+14)	5 006	6 906	3 633	9 084	81,5
16	Dépenses d'équipement	7 969	16 805	18 865	19 464	144,3
17	Nouveaux emprunts de l'année	84	-	15 083	9 021	10 639,3
18	Encours de dette du budget principal au 31/12	28 252	24 427	34 478	37 551	32,9
19	Capacité de désendettement du budget principal en années (dettes/capacité d'autofinancement brute) (3)	3,3	3,0	5,8	6,1	

En fonctionnement les recettes réelles régressent plus fortement que les dépenses réelles. Cet effet ciseau amoindrit la capacité d'autofinancement brute et limite la capacité d'autofinancement nette (après le remboursement du capital de la dette) la maintenant très légèrement en positif. Les dépenses d'équipement très soutenues nécessitent un recours à l'emprunt important qui dégrade la capacité de désendettement.

III - Les grandes orientations budgétaires

3-1 <u>La situation fiscale et les recettes de gestion courante</u>

Les produits fiscaux ont été estimés en tenant compte des taux d'imposition inchangés et des bases d'imposition de 2021 notifiées par les services fiscaux majorées de 1% d'inflation.

Par ailleurs les services fiscaux n'ont pas encore transmis les bases définitives de 2021 et les variations physiques, additions de construction, constructions nouvelles, démolitions ou changements d'affectation, liées aux déclarations de travaux et permis de construire ne sont pas encore connues.

En contrepartie de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la CASQ perçoit une fraction de la TVA nationale. Pour 2022 le produit a été estimé à +2.0% par rapport à 2021.

Les impôts économiques ont été calés sur les produits réels de 2021 sauf en ce qui concerne la CVAE pour laquelle, compte tenu de la crise sanitaire et du décalage dans le paiement de cette contribution, une prévision à la baisse a été anticipée (-460K€ en 2022).

Le montant de versement mobilité a été majoré pour tenir compte du nouveau taux à 0,8 % et du périmètre s'appliquant désormais sur l'ensemble du territoire de la CASQ.

Le calibrage des besoins de service sur le territoire pour les années à venir amène à une adaptation de la répartition de la fiscalité.

La dotation globale de fonctionnement 7 692 K€ est répartie en deux catégories et régresse globalement en 2022 de 69 K€.

La dotation d'intercommunalité a été majorée d'environ 74 K€ alors que la dotation de compensation diminue de 143 K€.

Les autres recettes de fonctionnement comprennent les produits des services et du domaine qui augmentent en volume par rapport à 2021 en raison de la mutualisation des directions fonctionnelles (8,6 M€).

Les produits de gestion courante constitués pour l'essentiel des rachats de matériaux et des revenus des immeubles sont estimés à 1,76 M€ soit une quasi stabilité par rapport aux prévisions de 2021 (+1,4%).

3-2 La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Comme constaté dans l'étude rétrospective (II) l'autofinancement se dégrade régulièrement en raison de l'effet ciseau entre les dépenses et les recettes (les dépenses diminuent moins que les recettes).

La préparation budgétaire s'est effectuée dans un souci de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Ainsi les dépenses de personnel ont été ajustées en intégrant les éléments connus à ce jour, et notamment la réforme de la catégorie C (partiellement compte tenu des informations connues), le glissement vieillesse technicité, l'adhésion au CNAS, l'augmentation du SMIC et l'augmentation de la participation au CNFPT.

L'année 2021 a été marquée par la réorganisation administrative, dans le cadre de la mutualisation des services, avec la création de services communs et des mises à disposition partielles d'agents qui ont un impact sur les effectifs de la CASQ.

Un focus sur les ressources humaines a été joint en annexe 1.

La CASQ continuera à verser les attributions de compensation et la dotation de solidarité communautaire en 2022.

Les critères de la Dotation de Solidarité Communautaire ont été modifiés pour tenir compte de la réforme de la loi de finances pour 2020.

Cette DSC est votée chaque année suivant les données issues des fiches DGF établies par l'Etat de l'année N-1 et sera versée en octobre de l'année N.

Les charges à caractère général diminuent de 5% en raison principalement de la réduction des crédits relatifs aux foires et expositions, aux autres services extérieurs (dont un transfert de crédits en subvention), aux honoraires et aux moyens partagés (mutualisation).

Les autres charges de gestion courante augmentent de 1,3% en raison de la hausse des contributions à Valor Aisne et Transdev.

Les objectifs concernant l'évolution pluriannuelle des dépenses et recettes réelles de fonctionnement ont été planifiés dans le cadre de l'audit financier et fiscal.

3.3 <u>Une politique d'investissement cohérente</u>

Un travail de planification des investissements se traduisant par l'élaboration d'un nouveau plan pluriannuel d'investissement dont la durée correspond au mandat sera mis en place à partir de l'audit prospectif. Une politique d'évaluation des dépenses publiques comprendra un suivi des réalisations budgétaires par des tableaux de bord.

Le budget 2022 se traduit par un effort d'investissement cohérent avec la capacité de financement et de désendettement de la collectivité.

Les emprunts ne seront réalisés qu'en fonction des besoins réels de financement de la collectivité.

Par ailleurs, le projet de budget 2022 est établi en tenant compte des recettes d'investissement certaines.

L'inscription des subventions pour l'exercice 2022 ne tient compte que des engagements financiers des précédentes contractualisations.

Ainsi le niveau d'emprunt prévu pour l'exercice 2022 pourrait être revu à la baisse en cas d'octroi de nouvelles subventions.

3.4 La formation des élus

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux énonce un droit à la formation pour tous les élus locaux et a été complétée par celles du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat.

Le code général des collectivités territoriales (articles L 2123-12 à L 2123-16 et articles R 2123-12 à R 2123-22) indique les modalités d'exercice de ce droit.

Ce droit est également reconnu au profit des membres des organes délibérants des métropoles, communautés d'agglomération, communautés urbaines et communautés

de communes. Les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels, ont droit à un congé de formation de 18 jours pour toute la durée de leur mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent.

Concernant ces formations, sont pris en charge les frais d'enseignement (si l'organisme est agréé par le Ministère de l'Intérieur), les frais de déplacement et, le cas échéant, si une délibération a été adoptée en ce sens, la perte de revenus liée à l'exercice du mandat.

Les crédits sont plafonnés à hauteur de 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus. Le montant des dépenses de formation est arrêté à 6 000 € pour l'année 2022.

Dans ce cadre, les grands axes de formation validés par l'organe délibérant de l'Agglo en 2022 sont les suivants :

- gestion comptable et financière ;
- gestion des personnels et ressources humaines ;
- marchés publics;
- urbanisme opérationnel et réglementaire ;
- droit des assemblées locales;
- statut de l'élu ;
- environnement et cadre de vie ;
- développement local;
- communication et technique d'expression.

3. 5 - Les ressources humaines

Les annexes 1 et 2 permettent notamment de retracer les évolutions d'effectifs de 2017 au 30 septembre 2021, une situation des charges de personnel en 2021, un zoom sur les emplois permanents et non permanents au 30 septembre 2021 et des éléments sur la durée du temps de travail.

L'année 2021 a été marquée par la réorganisation administrative, dans le cadre de la mutualisation des services, avec la création de services communs et des mises à disposition partielles d'agents qui ont un impact sur les effectifs de la Communauté d'Agglomération (+34 agents au 1^{er} février, +31 agents au 1^{er} mars, -8 agents au 1^{er} septembre soit 57 agents supplémentaires au total).

Ainsi, au 30 septembre 2021, 250 agents de la Communauté d'Agglomération sont mutualisés au sein des services communs (139 au 31/12/2020) et 5 agents sont mis à disposition partiellement vers la Ville de Saint-Quentin (5 au 31/12/2020).

A la même date, 94 agents de la Ville de Saint-Quentin sont mutualisés au sein des services communs (69 au 31/12/2020) et 13 agents sont mis à disposition partiellement vers la Communauté d'Agglomération (aucun au 31/12/2020).

Cette évolution des effectifs a des incidences sur les niveaux de remboursement entre l'Agglomération et la Ville de Saint-Quentin.

En parallèle, un travail de régularisation des effectifs et sa répartition entre emplois permanents et emplois non permanents sera engagé.

3.6 - <u>Le développement durable</u>

Le développement durable fait l'objet d'une délibération spécifique retraçant à la fois un bilan des actions menées et une prospective des opérations à conduire.

IV – <u>Les investissements programmés en 2022</u>

4.1 – <u>Les enveloppes</u>

Patrimoine communautaire	3 560 488 €
Aménagement du territoire – Habitat transport – ZAE	2 834 012 €
Environnement – Déchets ménagers	1 582 500 €
Développement économique	2 185 500 €
Eau pluviale – voirie – réseaux divers	2 900 000 €
TOTAL	13 062 500 €

Ces enveloppes n'intègrent pas les dépenses relatives à la dette, aux écritures d'ordre concernant notamment les travaux en régie et les subventions transférées.

La liste établie ci-dessus est susceptible d'être modifiée dans le temps afin d'intégrer les éventuelles opérations qui deviendraient inévitables.

Les principales opérations pour 2022 sont les suivantes :

- Travaux d'eaux pluviales de voiries d'intérêt communautaires et sur les ouvrages d'art
- Travaux au Centre Technique d'Agglomération
- Les équipements sportifs
- Travaux USEDA
- Travaux de lutte contre les coulées de boues
- Friche du Maréchal Juin
- Fond de concours
- L'aide au logement
- Des travaux d'aménagement sur les zones d'activités économiques
- Le renouvellement des bacs roulants de conteneurs composteurs et véhicules bennes à ordures ménagères
- Des travaux d'entretien aux Marais d'Isle
- Les travaux de modernisation des déchèteries
- Les aides à l'artisanat

BALANCES BUDGET PRIMITIF 2022

FONCTIONNEMENT RECETTES

	Libellé	2021	2022
013	Atténuation de charges	108 500,00	108 500,00
70	Produits des services, du domaine, ventes diverses	8 253 950,00	8 555 840,00
72	Travaux en régie	50 000,00	50 000,00
73	Impôts et taxes	49 252 783,00	49 130 360,00
74	Dotations et participations	11 859 357,00	13 130 135,00
75	Autres produits de gestion courante	1 739 460,00	1 764 154,00
77	Produits exceptionnels	738 186,00	894 480,00
78	Reprises sur provisions	2 316 827,00	0,00
	TOTAL	74 319 063,00	73 633 469,00

DEPENSES

	Libellé	2021	2022
011	Charges à caractère général	9 051 286,00	8 602 878,00
012	Charges de personnel	24 046 310,00	24 690 490,00
014	Atténuation de produits	14 480 821,00	14 406 530,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	19 458 706,00	19 727 961,00
66	Charges financières	879 280,00	680 110,00
67	Charges exceptionnelles	902 660,00	25 500,00
68	Dotations aux amortissement et provisions	5 500 000,00	5 500 000,00
	TOTAL	74 319 063,00	73 633 469,00

INVESTISSEMENT

RECETTES

	Libellé	2021 BP + reports	2022 BP
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 159 307,00	1 336 240,00
13	Subventions pour risques et charges	3 502 048,00	3 352 305,00
15	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 046 552,00	8 801 673,00
20	Immobilisations corporelles		2 000 000,00
23	Immobilisations en cours	4 777 310,00	200 000,00
28	Amortissements des immobilisations	5 500 000,00	5 500 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	183 780,00	188 782,00
27	Autres immobilisations	1 500 000,00	265 130,00
	TOTAL	28 668 997,00	21 644 130,00

DEPENSES

	Libellé	2021 BP + reports	2022 BP
13	Subventions d'investissement	667 886,00	766 480,00
16	Remboursement d'emprunts	5 579 180,00	5 565 150,00
20	Immobilisations incorporelles	1 217 310,00	1 585 340,00
204	Subventions d'équipement versées	3 025 452,00	4 011 552,00
21	Immobilisations corporelles	6 783 278,00	9 585 608,00
23	Immobilisations en cours	8 910 064,00	130 000,00
15	Provisions pour risques et charges	2 316 827,00	0,00
27	Autres immobilisations	169 000,00	0,00
	TOTAL	28 668 997,00	21 644 130,00

Etat et évolution de la dette

La dette du budget principal de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois au 31/12/2020 comprend 33 emprunts.

Le capital restant dû s'élève à 37 551 532,32 € contre 34 085 257,39 au 31/12/2019.

Structurellement, la dette est répartie à 88,2 % en taux fixe et 11,8 % en taux variable.

Parmi les taux variables, les emprunts indexés sur le livret A représentent 4,7 % du capital restant dû.

Le taux moyen de la dette au 31/12/2020 est de 1,91 % pour une durée résiduelle moyenne de 13 ans et 5 mois.

Les deux emprunts structurés recensés dans l'encours de la CASQ (1,8 % de l'encours) sont des contrats à barrière considérés comme peu risqués, classé B par la circulaire interministérielle du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics (dangerosité de A à F, F étant la catégorie la plus risquée). Le capital restant dû sur cet emprunt au 31/12/2020 est de 662 656,52 €.

La barrière retenue est relativement élevée :

6 % sur de l'euribor 12 mois valant - 0,499 % au 31/12/2020

Ainsi sur la période 2008-2020, l'indice n'a pas dépassé la barrière et les risques anticipés de l'atteindre sont faibles.

Par ailleurs, en cas de dépassement de cette barrière, le contrat bascule sur l'indice majoré d'une marge nulle sans effet multiplicateur.

Ce contrat a permis d'obtenir un taux fixe bonifié à un instant T.

Par ailleurs ont été réalisés en 2021 deux emprunts, le premier auprès du Crédit Coopératif de 6 000 000 € au taux fixe de 0,45% pour une durée de 15 ans et le second de 5 000 000 € auprès de la Banque Postale au taux fixe de 0,54 % pour une durée de 15 ans.

Pour l'année 2022, comme les années précédentes, la stratégie sera de contracter des emprunts en taux fixe ou variable classique et de continuer à gérer la dette « en bon père de famille ».

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Les articles 66 et 68 de la loi NOTRe, prévoient qu'au 1^{er} janvier 2018 figurent parmi les compétences optionnelles les compétences « Eau » et « Assainissement ». Ces compétences deviennent des compétences obligatoires de plein droit au 1^{er} janvier 2020.

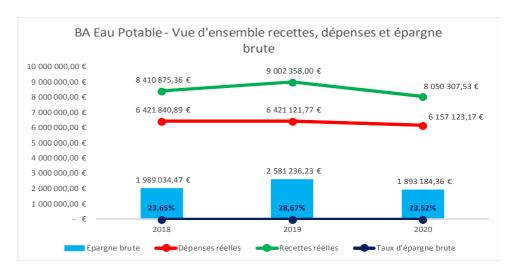
L'Agglomération du Saint-Quentinois exerçant de plein droit cette compétence antérieurement, les règles et syndicats suivants ont été repris en régie au 1^{er} janvier 2018 :

- 6 Communes : Montescourt-Lizerolles, Jussy, Saint-Simon, Clastres, Villers Saint-Christophe et Aubigny-aux-Kaisnes ;
- 2 Syndicats: Syndicat de la Vallée de la Somme et le Syndicat du Bois l'Abbé.

Partie I – Analyse rétrospective

1. Le budget de fonctionnement

Afin de permettre une meilleure lisibilité en raison du périmètre, seules les années 2018, 2019 et 2020 sont comparées.



2. <u>Le budget d'investissement</u>

Le PPI modifié en 2018 a fait l'objet d'une refonte en 2020 afin de prendre en compte les investissements du nouveau mandat de 2021 à 2026.

Ce nouveau PPI 2021-2026 a été organisé autour de trois enveloppes déclinées en 18 opérations.

Les dépenses réelles d'équipement 2021 sont inscrites pour 5,5 millions d'euros : des travaux d'eau potable à Saint-Quentin ainsi que dans les communes membres, des travaux de création de forage, de rénovation des réservoirs, d'achat de compteurs, etc...

Partie II – Les orientations 2022

1. Le budget de fonctionnement

a) <u>Dépenses réelles</u>

Budget 2021	Propositions	Ecart en	Ecart en
	2022	montant	pourcentage
7 180 670,00 €	7 642 830,00	+462 160,00	6,44 %

b) Recettes réelles

La vente d'eau et les redevances sont estimées à 8,4 millions d'euros. Les tarifs n'ont pas évolué depuis 2015.

2. Le budget d'investissement

• L'investissement 2022 s'élève à 5,2 millions d'euros.

Enveloppe	Montant 2022 en € HT
Travaux d'eau potable dans les communes	1 800 000,00
Opérations connexes d'entretien sur les ouvrages	3 135 000,00
Opérations des directions supports sur le budget eau potable	312 400,00

Les principales opérations pour 2022 sont les suivantes :

- <u>Travaux –Saint-Quentin</u>
- Travaux Gauchy
- Création de forage, essai de pompage
 Schéma d'adduction en eau potable
- Travaux de rénovation des réservoirs
- Acquisition de pompes et compteurs

3. Les balances financières

EAU

FONCTIONNEMENT

RECETTES

	Libellés	BP 2021	BP 2022
013	Atténuations de charges	330 000,00	330 000,00
70	Produits des services, du domaine	8 092 475,00	8 420 000,00
72	Travaux en régie	500 000,00	500 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	7 410,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	275 500,00	292 500,00
	TOTAL	9 205 385,00	9 542 500,00

DEPENSES

	Libellés	BP 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	2 260 650,00	2 298 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 761 120,00	2 919 660,00
014	Atténuations de produits	1 100 000,00	1 150 000,00
65	Autres charges de gestion courante	400 000,00	405 000,00
66	Charges financières	128 900,00	116 400,00
67	Charges exceptionnelles	530 000,00	545 000,00
68	Dotations aux amortissements	1 100 000,00	1 708 070,00
023	Virement à la section d'investissement	924 715,00	399 670,00

TOTAL	9 205 385,00	9 542 500,00	
TOTAL	9 205 385,00	9 542 500,00	

INVESTISSEMENT

RECETTES

	Libellés	BP 2021	BP 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 597 500,00	1 888 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 865 000,00	3 370 230,00
20	Immobilisations incorporelles		1 000 000,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	100 000,00
28	Amortissements des immobilisations	1 100 000,00	1 500 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	924 715,00	399 670,00
	TOTAL	7 687 215,00	8 257 900,00

DEPENSES

	Libellés	BP 2021	BP 2022
13	Subventions d'investissement	20 500,00	20 500,00
16	Remboursements d'emprunts	1 300 000,00	1 390 000,00
20	Immobilisations incorporelles	545 545,00	604 400,00
21	Immobilisations corporelles	3 317 170,00	4 534 000,00
23	Immobilisations en cours	2 504 000,00	1 709 000,00
	TOTAL	7 687 215,00	8 257 900,00

4. Les données financières relatives aux ressources humaines

Ces données sont retracées en annexe.

Etat et évolution de la dette

La dette du budget eau de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois au

31/12/2020 comprend 16 emprunts.

Le capital restant dû s'élève à 6 602 848,14 € contre 9 070 318,32 € au 31/12/2019.

Structurellement, la dette est répartie à 75,6 % en taux fixe et 24,4 % en taux variable.

Parmi les taux variables, les emprunts indexés sur le livret A représentent 1,0 % du capital restant dû.

Le taux moyen de la dette au 31/12/2020 est de 1,76 % pour une durée résiduelle moyenne de 8 ans.

Les établissements préteurs sont la Banque Postale (40,6 % du CRD), le Crédit Agricole (34,2 %), la Caisse d'Epargne (15 %), SFIL CAFIL (8,5 %) et divers établissements (1,7%)

En 2021 un emprunt a été contracté auprès de la Banque Postale pour 3 000 000 € au taux fixe de 0,53 % pour une durée de 15 ans.

Pour l'année 2022, comme les années précédentes, la stratégie sera de contracter des emprunts en taux fixe ou variable classique et de continuer à gérer la dette « en bon père de famille ».

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Les articles 66 et 68 de la loi NOTRe, prévoient qu'au 1^{er} janvier 2018 figurent parmi les compétences optionnelles les compétences « Eau » et « Assainissement ». Ces compétences deviennent des compétences obligatoires de plein droit au 1^{er} janvier 2020. Ainsi ces recompositions ont pour objectif la rationalisation de l'organisation territoriale de la gestion de ces compétences.

L'Agglomération du Saint-Quentinois exerçant de plein droit cette compétence antérieurement, les règles et syndicats suivants ont été repris en régie au 1^{er} janvier 2018 :

En assainissement collectif:

- 2 Communes : Saint-Simon et Clastres ;
- <u>2 Syndicats</u> : Syndicat de la Vallée de la Somme et le Syndicat de la Vallée la Clastroise.

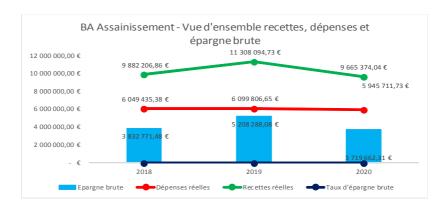
En assainissement non-collectif:

- <u>2 Communes</u> : Saint-Simon et Villers-Saint-Christophe (zonage terminé) ;
- <u>1 Syndicat</u> : le Syndicat de la Vallée de la Clastroise (contrôle uniquement).

Partie I – Analyse rétrospective

1. Le budget de fonctionnement

Afin de permettre une meilleure lisibilité en raison du périmètre, seules les années 2018, 2019 et 2020 sont comparées.



2 . Le budget d'investissement

Le PPI modifié en 2018 a fait l'objet d'une refonte en 2020 afin de prendre en compte les investissements du nouveau mandat de 2021 à 2026.

Ce nouveau PPI 2021-2026 a été organisé autour de quatre enveloppes déclinées en 17 opérations.

Les dépenses d'équipement 2021 sont inscrites pour 6 millions d'euros : des travaux d'assainissement et de voirie sur les unités techniques de Saint-Quentin et des communes membres, des travaux récurrents de branchements et de renouvellement du réseau, d'acquisition de véhicule, etc...

Partie II – Les orientations 2022

1. Le budget de fonctionnement

a) <u>Dépenses réelles</u>

Budget 2021	Propositions 2022	Ecart en montant	Ecart en pourcentage
7 721 125,00	7 660 510,00	- 60 615,00	-0,79 %

b) Recettes

La collecte, le traitement et les redevances sont estimés à 10,0 millions d'euros. Les tarifs n'ont pas évolué depuis 2015.

2. Le budget d'investissement

L'investissement 2022 s'élève à 4,4 millions d'euros.

Enveloppe	Montant 2022 en € TTC
Unité technique de Saint-Quentin	1 565 000,00
Unité technique des autres communes membres	570 000,00
Enveloppes récurrentes sur le budget assainissement	1 480 000,00
Opérations des directions supports sur le budget assainissement	798 400,00
Reports	/

Les principales opérations pour 2022 sont les suivantes :

- Travaux Saint-Quentin
- Travaux Jussy
- Travaux Seraucourt-le-Grand
- Travaux-Dury
- Travaux Harly
- Travaux Homblières
- Schéma directeur d'assainissement
- Branchements et raccordements au réseau
- Travaux sur les stations d'assainissement

3. Les balances financières

ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT RECETTES

	Libellés	BP 2021	BP 2022
013	Atténuations de charges	15 000,00	15 000,00
70	Produits des services, du domaine	10 037 650,00	10 014 000,00
72	Travaux en régie	100 000,00	100 000,00
74	Dotations et participations	450 000,00	360 000,00
75	Autres produits de gestion courante	43 500,00	43 500,00
76	Produits financiers	18 000,00	24 940,00
77	Produits exceptionnels	645 000,00	546 000,00
	TOTAL	11 309 150,00	11 103 440,00

DEPENSES

	Libellés	BP 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	4 509 030,00	4 504 080,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 884 595,00	1 862 930,00
014	Atténuations de produits	675 000,00	675 000,00
65	Autres charges de gestion courante		1 000,00
66	Charges financières	300 000,00	240 000,00
67	Charges exceptionnelles	352 500,00	377 500,00
68	Dotations aux amortissements	2 600 000,00	2 600 000,00
023	Virement à la section d'investissement	988 025,00	842 930,00
	TOTAL	11 309 150,00	11 103 440,00

INVESTISSEMENT

RECETTES

	Libellés	BP 2021	BP 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	400 000,00	580 000,00
13	Subventions d'investissement	637 500,00	1 217 050,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 978 875,00	1 648 420,00
20	Immobilisations incorporelles		1 500 000,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	100 000,00
28	Amortissements des immobilisations	2 600 000,00	2 600 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	988 025,00	842 930,00
	TOTAL	6 804 400,00	8 488 400,00

DEPENSES

	Libellés	BP 2021	BP 2022 + reports
13	Subventions d'investissement	545 000,00	545 000,00
16	Remboursements d'emprunts	2 250 000,00	1 830 000,00
20	Immobilisations incorporelles	382 300,00	334 400,00
21	Immobilisations corporelles	3 310 100,00	3 970 000,00
23	Immobilisations en cours	317 000,00	1 809 000,00
	TOTAL	6 804 400,00	8 488 400,00

4. Les données financières relatives aux ressources humaines

Ces données sont retracées en annexe.

Etat et évolution de la dette

La dette du budget assainissement de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois au 31/12/2020 comprend 40 emprunts.

Le capital restant dû s'élève à 9 682 332,76 € contre 10 666 629,46 € au 31/12/2019.

Structurellement, la dette est répartie à 58,4 % en taux fixe et 41,6 % en taux variable.

Parmi les taux variables, les emprunts indexés sur le livret A représentent 17,9 % du capital restant dû.

Le taux moyen de la dette au 31/12/2020 est de 2,01 % pour une durée résiduelle moyenne de 9 ans et 3 mois.

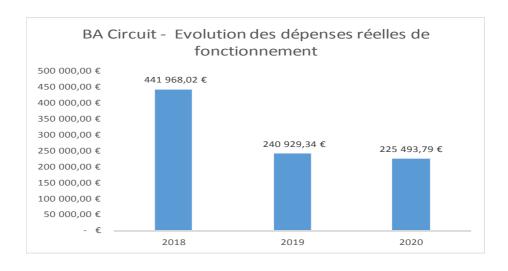
Les établissements préteurs sont la Caisse d'Epargne (28,1 % du CRD), l'Agence de l'Eau Artois Picardie (22,1 %), le Crédit Agricole (21,9 %), la Caisse des Dépôts et Consignations (11,4 %) Dexia (11,1 %) et Crédit Agricole Corporate investment bank (5,4 %).

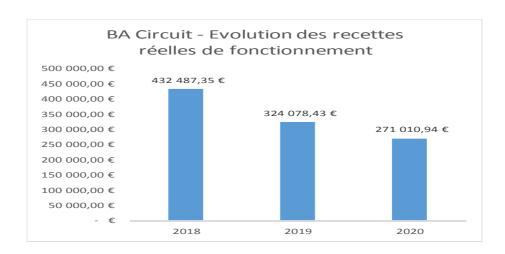
Pour l'année 2022, la stratégie sera le cas échéant de contracter des emprunts en taux fixe ou variable classique et de continuer à gérer la dette « en bon père de famille ».

BUDGET ANNEXE CIRCUIT

Partie I – Analyse rétrospective

1. Le budget de fonctionnement





2. Le budget d'investissement

Les prévisions 2021 sont inscrites pour 217K€ dont 150K€ au titre du déficit antérieur reporté 62K€ pour le remboursement du capital des impôts et 2,3K€ pour des logiciels et 2,7K€ pour des travaux.

Partie II – Les orientations 2022

1. Le budget de fonctionnement

a) <u>Dépenses réelles</u>

Budget 2021	Propositions 2022	Ecart en montant	Ecart en pourcentage
283 690,00 €	538 280,00	254 590,00	+89,74 %

Désormais les dépenses de personnel sont prises en charge sur le budget du circuit avec un remboursement du budget principal suivant une clef de répartition.

Les dépenses communes entre le Circuit et la Clef des Champs sont réparties entre les budgets.

b) Recettes réelles

Les recettes commerciales s'établissent à 517K€. Par ailleurs, les recettes intègrent le remboursement du budget principal en matière de charges de personnel selon une clé de répartition 133K€.

2. Budget d'investissement

Les dépenses s'établissement à 111,5K€ en 2022 dont 66K€ de remboursement en capital de la dette et 45,5K€ de dépenses d'équipement dont 35K€ de provision. Les recettes d'investissement correspondent aux amortissements.

3. Les balances financières

CIRCUIT

FONCTIONNEMENT

RECETTES

	Libellés	BP 2021	BP 2022
013	Atténuations de charges	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine	350 790,00	550 500,00
72	Travaux en régie	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	99 290,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
	TOTAL	350 790,00	649 790,00

DEPENSES

	Libellés	BP 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	100 060,00	186 980,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	171 100,00	322 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	15 000,00
66	Charges financières	12 530,00	11 300,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	3 000,00
68	Dotations aux amortissements	33 261,00	111 510,00
023	Virement à la section d'investissement	33 839,00	0,00
	TOTAL	350 790,00	649 790,00

INVESTISSEMENT

RECETTES

	Libellés	BP 2021	BP 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations	33 261,00	111 510,00
021	Virement de la section de fonctionnement	33 839,00	0,00
	TOTAL	67 100,00	111 510,00

DEPENSES

	Libellés	BP 2021	BP 2022
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Remboursements d'emprunts	62 100,00	66 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	11 260,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	34 250,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
	TOTAL	67 100,00	111 510,00

4. Les données financières relatives aux ressources humaines

Sans objet (prise en charge par le budget principal et remboursement par le budget annexe sur la base de clef de répartition).

Etat et évolution de la dette

La dette du budget Circuit automobile de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois au 31/12/2020 comprend 5 emprunts.

Le capital restant dû s'élève à 511 122,68 € contre 571 499,68 € au 31/12/2019.

Structurellement, la dette est répartie à 21,2 % en taux fixe et 78,8 % en taux variable.

Parmi les taux variables, les emprunts indexés sur le livret A représentent 53,7 % du capital restant dû.

Le taux moyen de la dette au 31/12/2020 est de 1,78 % pour une durée résiduelle moyenne de 10 ans et 6 mois.

Les établissements prêteurs sont la Caisse des Dépôts et Consignations (53,7 % du

CRD), le Crédit Agricole (34,1 %) et la Caisse d'Epargne (12,2 %).

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE CLASTRES

Le budget a été créé afin de permettre la viabilisation et la vente de terrains.

Ce budget est déficitaire d'environ 53 K€.

Les propositions 2022 comprendront uniquement la recette des terrains restants.

Le budget sera clôturé dès que la vente sera réalisée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de prendre acte de la présentation et de la tenue du débat sur les orientations générales en matière budgétaire compte tenu des éléments développés en annexe.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 absention adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE

Pour extrait conforme,

Frédérique MACAREZ Présidente de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20211110-54928-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18 novembre 2021

Publication: 18 novembre 2021

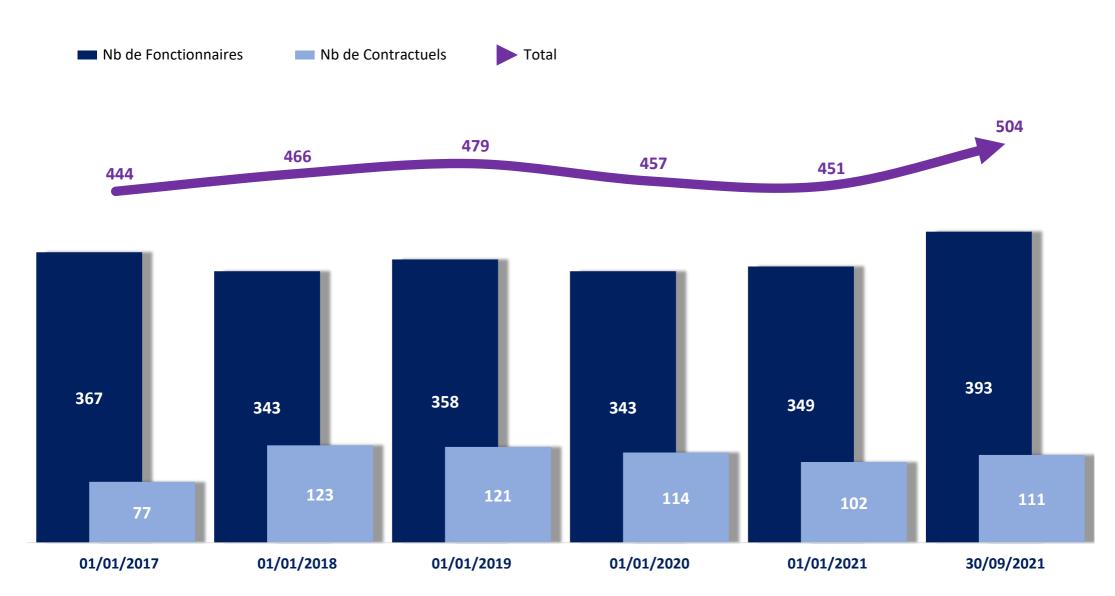
Pour l'"Autorité Compétente"

par délégation



Évolution des effectifs permanents du 1^{er} janvier 2017 au 30 septembre 2021

Budget Principal



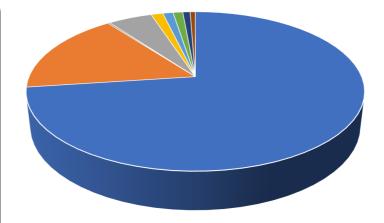


Données RH ROB 2022 Éléments de rémunération 2021*

CASQ BUDGET PRINCIPAL 2021

source: SI RH 2021

Eléments de rémunération brute *	Année 2021
Total Masse Salariale Brute Globale	16 229 784 €
Traitement indiciaire	11 829 285 €
% MS	72,89%
Régime indemnitaire	2 728 524 €
% MS	16,81%
NBI	96 023 €
% MS	0,59%
Autres primes et indemnités	812 015 €
% MS	5,00%
Compte Epargne Temps (monétisation)	38 220 €
% MS	0,24%
Heures Supplémentaires	136 774 €
%MS	0,84%
Participation mutuelle / prévoyance	220 643 €
% MS	1,36%
SFT	179 751 €
% MS	1,11%
Autres (contrats droit privé, apprentis, vacataires)	188 549 €
% MS	1,16%



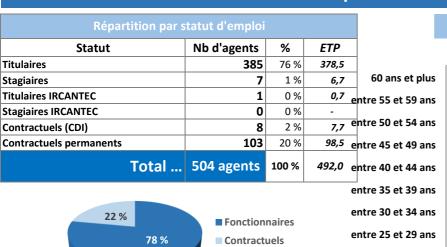
- Traitement indiciaire
- Régime indemnitaire
- Compte Epargne Temps (monétisation)
- Autres primes et indemnités
- Participation mutuelle / prévoyance
- Autres (contrats droit privé, apprentis, vacataires ...)
- SFT
- Heures Supplémentaires
- NBI

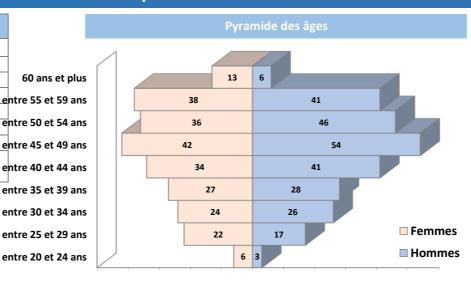
^{*} Dont montant prévisionnel sur le 4ème trimestre



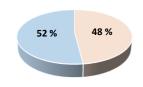
CASQ Budget Principal Cartographie des effectifs au 30 septembre 2021

Récapitulatif des Emplois Permanents (tableau des effectifs)

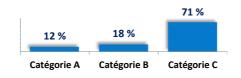




Répartition par filière			
Administrative	189	38 %	
Animation	7	1 %	
Culturelle	9	2 %	
Médico-Sociale	11	2 %	
Police municipale	2	0 %	
Sportive	16	3 %	
Technique	266	53 %	
Emplois fonctionnels	4	1 %	



Répartition par catégorie s	tatutaire	
Catégorie A	59	12 %
Catégorie B	89	18 %
Catégorie C	356	71 %

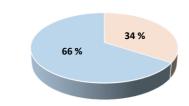


Répartition Homme / Femme		Age moyen
Nombre de femmes	242	44,8 ans
Nombre d'hommes	262	45,2 ans

Récapitulatif des Emplois non-permanents

Répartition par statut d'emploi			
Statut Nb d'agents		%	
Collaborateur	1	1 %	
Assistantes maternelles	0	0 %	
Apprentis	3	4 %	
Contrat de projet	1	1 %	
Remplacements personnel indis.	48	59 %	
Accroissements temporaire	15	18 %	
Contrats aidés	0	0 %	
Vacataires	14	17 %	
Total	82 agents	100 %	

Catégorie statutaire		
Catégorie A	1	1 %
Catégorie B	0	0 %
Catégorie C	63	77 %
Hors Catégorie	18	22 %



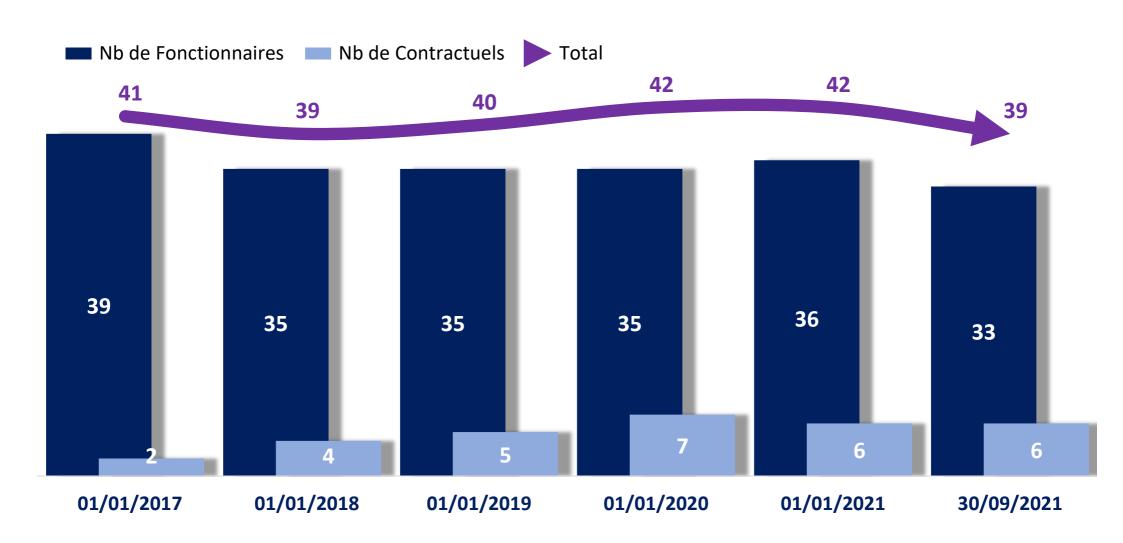
Répartition Homme / Femme		Age moyen
Nombre de femmes	28	35,9 ans
Nombre d'hommes	54	36,0 ans

Répartition par filière		
Administrative	4	5 %
Animation	1	1 %
Culturelle	0	0 %
Médico-Sociale	2	2 %
Technique	57	70 %
Emplois communaux	18	22 %



Évolution des effectifs permanents du 1^{er} janvier 2017 au 30 septembre 2021

Budget Eau



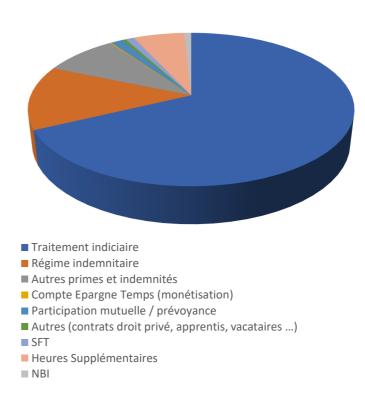


Données RH ROB 2022 Éléments de rémunération 2021*

CASQ BUDGET EAU 2021

source: SI RH 2021

3001CE . 31 NT 2021	
Eléments de rémunération brute *	Année 2021
Total Masse Salariale Brute Globale	1 424 676 €
Traitement indiciaire	967 078 €
% MS	67,88%
Régime indemnitaire	192 442 €
% MS	13,51%
NBI	11 903 €
% MS	0,84%
Autres primes et indemnités	124 180 €
% MS	<i>8,72%</i>
Compte Epargne Temps (monétisation)	2 310 €
% MS	0,16%
Heures Supplémentaires	86 255 €
%MS	6,05%
Participation mutuelle / prévoyance	19 891 €
% MS	1,40%
SFT	14 274 €
% MS	1,00%
Autres (contrats droit privé, apprentis, vacataires)	6 343 €
% MS	0,45%

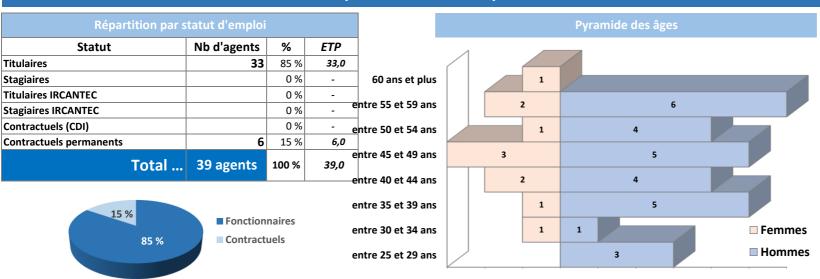


^{*} Dont montant prévisionnel sur le 4ème trimestre

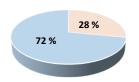


CASQ Budget Eau Cartographie des effectifs au 30 septembre 2021

Récapitulatif des Emplois Permanents (tableau des effectifs)



Répartition par filière			
Administrative	12	31 %	
Animation		0 %	
Culturelle		0 %	
Médico-Sociale		0 %	
Police municipale		0 %	
Sportive		0 %	
Technique	27	69 %	
Emplois fonctionnels	0	0 %	



Répartition par catégorie statutaire		
Catégorie A	2	5 %
Catégorie B	1	3 %
Catégorie C 3	6	92 %

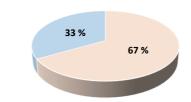


Répartition Ho	Age moyen	
Nombre de femmes	11	48,4 ans
Nombre d'hommes	28	45,1 ans

Récapitulatif des Emplois non-permanents

Répartition par statut d'emploi		
Statut	Nb d'agents	%
Collaborateur		0 %
Assistantes maternelles		0 %
Apprentis		0 %
Contrat de projet		0 %
Remplacements personnel indis.	2	67 %
Accroissements temporaire	1	33 %
Contrats aidés		0 %
Vacataires		0 %
Total	3 agents	100 %

Catégorie statutaire		
Catégorie A		0 %
Catégorie B		0 %
Catégorie C	3	100 %
Hors Catégorie		0 %



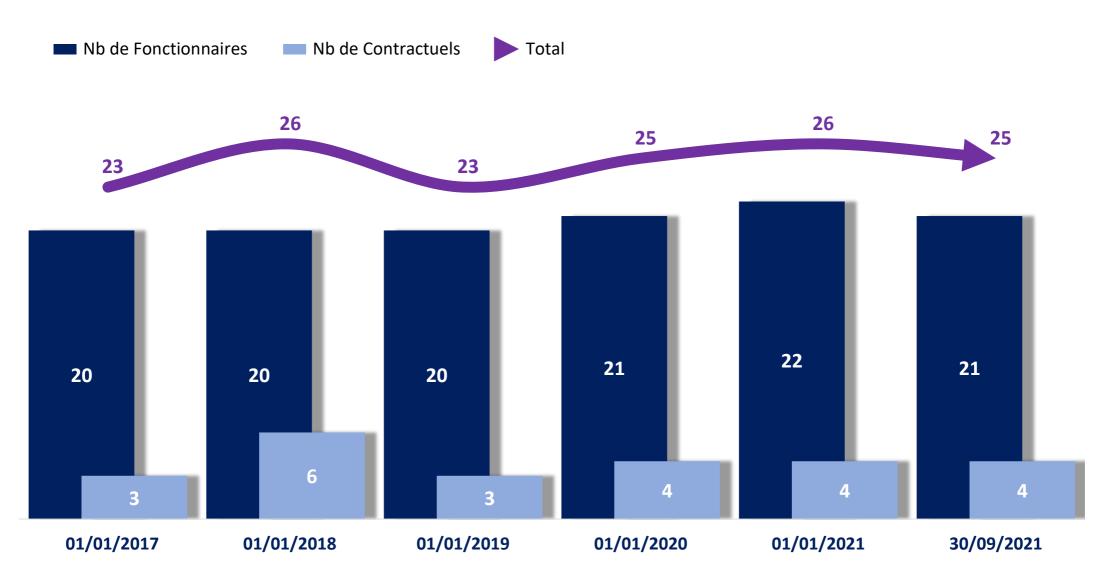
Répartition Homme / Femme		Age moyen
Nombre de femmes	2	36,1 ans
Nombre d'hommes	1	41,2 ans

Répartition par	filière	
Administrative	2	67 %
Animation		0 %
Culturelle		0 %
Médico-Sociale		0 %
Technique	1	33 %
Emplois communaux		0 %



Évolution des effectifs permanents du 1^{er} janvier 2017 au 30 septembre 2021

Budget Assainissement



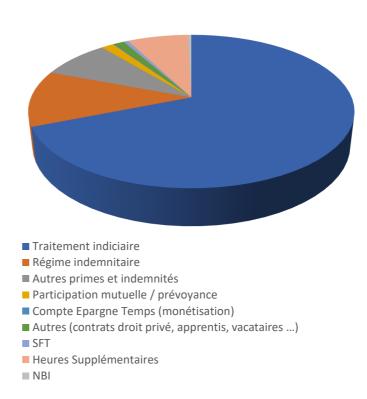


Données RH ROB 2022 Éléments de rémunération 2021*

CASQ BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

source: SI RH 2021

Eléments de rémunération brute *	Année 2021
Total Masse Salariale Brute Globale	771 969 €
Traitement indiciaire	532 196 €
% MS	68,94%
Régime indemnitaire	91 381 €
% MS	11,84%
NBI	3 081 €
% MS	0,40%
Autres primes et indemnités	63 246 €
% MS	8,19%
Compte Epargne Temps (monétisation)	1 215 €
% MS	0,16%
Heures Supplémentaires	55 707 €
%MS	7,22%
Participation mutuelle / prévoyance	11 650 €
% MS	1,51%
SFT	4 196 €
% MS	0,54%
Autres (contrats droit privé, apprentis, vacataires)	9 297 €
% MS	1,20%

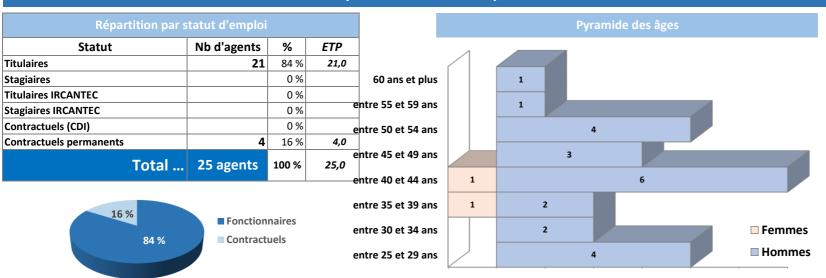


^{*} Dont montant prévisionnel sur le 4ème trimestre

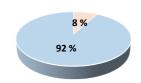


CASQ Budget Assainissement Cartographie des effectifs au 30 septembre 2021

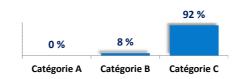
Récapitulatif des Emplois Permanents (tableau des effectifs)



Répartition pa	r filière	
Administrative	1	4 %
Animation		0 %
Culturelle		0 %
Médico-Sociale		0 %
Police municipale		0 %
Sportive		0 %
Technique	24	96 %
Emplois fonctionnels		0 %



Répartition par catégorie statutaire	
Catégorie A	0 %
Catégorie B 2	8 %
Catégorie C 23	92 %



Répartition Ho	mme / Femme	Age moyen
Nombre de femmes	2	41,3 ans
Nombre d'hommes	23	42,0 ans

Récapitulatif des Emplois non-permanents

Répartition par statut d'emploi		
Statut	Nb d'agents	%
Collaborateur		
Assistantes maternelles		
Apprentis		
Contrat de projet		
Remplacements personnel indis.		
Accroissements temporaire		
Contrats aidés		
Vacataires		
Total	0 agents	

Catégorie statutaire	
Catégorie A	
Catégorie B	
Catégorie C	
Hors Catégorie	

Répartition Homme / Femi	me	Age moyen
Nombre de femmes	0	
Nombre d'hommes	0	

Répartition par filière
Administrative
Animation
Culturelle
Médico-Sociale
Technique
Emplois communaux

ROB 2021 Agglo

Temps de travail

Depuis le 1er avril 2018, la durée hebdomadaire du travail a été portée à hauteur de 38 heures, conformément au nouveau règlement du temps de travail adopté par délibération du conseil de communauté le 19 mars 2018, après avis du comité technique du 12 février 2018, excepté pour les services soumis à un régime dérogatoire à raison de la réglementation particulière qui leur est applicable. Cette augmentation permet de respecter la durée annuelle légale de travail fixée à 1607 heures.

Certains personnels sont soumis à un régime de travail particulier

- Les agents de l'École de musique et de danse.

Cette catégorie de personnel étant soumise à un régime d'obligation hebdomadaire de service, elle ne peut se voir appliquer les textes relatifs à la réduction de la durée du travail et l'annualisation du temps de travail.

- Les agents du secteur petite enfance / sport / accueil de loisirs

Les agents de ces secteurs exerçant une activité à taux d'encadrement réglementé conservent une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures.

- Les agents du service Déchets ménagers et assimilés

Hormis le personnel administratif, l'ensemble des agents de la filière technique de ce service conservent une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

Personnels de terrain du service Déchets Ménagers et Assimilés : 5h30 à 12h30 du lundi au vendredi.

Les agents de déchetterie

Suite à l'avis favorable du comité technique du 12 juin 2020, l'organe délibérant a adopté le 23 juin 2020 l'annualisation des agents de déchetterie sur la base de 35 heures, selon les modalités suivantes : deux périodes différenciées, soit du 1er octobre au 31 mars à 32 heures 30 par semaine (cycle 1) et du 1er avril au 30 septembre à 37 heures 30 par semaine (cycle 2).

Par ailleurs, en raison du contexte sanitaire lié à la Covid 19, les services techniques ont mis en oeuvre un système d'horaires adaptés, avec des arrivées et des départs échelonnés, de manière à éviter au maximum les contacts entre les agents.

En outre, durant les périodes de confinement, les agents dits vulnérables selon les conditions fixées par le Haut Conseil de la Santé Publique ainsi que ceux ne pouvant télétravailler, ont été placés en autorisation spéciale d'absence.

La collectivité avait également mis en place le télétravail par délibération du conseil de communauté du 16 janvier 2017. Celle-ci a été modifié par délibérations des 16 décembre 2019 et 23 juin 2020, afin d'assouplir les critères d'éligibilité mis en place à l'origine et ainsi accompagner le développement du télétravail lié à la situation sanitaire.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement *

En K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	réalisé	réalisé	prévisionnel	prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	prévisionnel	prévisionnel
Dépenses réelles de fonctionnement	64 284	62 251	69 053	68 133	68 609	69 309	70 079	70 670
Recettes réelles de fonctionnement	71 054	68 607	71 512	72 817	73 896	74 524	75 176	75 851

Niveau d'endettement et fonds de roulement

En K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Endettement au 01/01	23 255	33 305	37 028	43 142	46 430	51 904	57 453	60 433
Emprunt	15 083	9 021	11 000	8 802	11 000	10 000	7 500	7 000
Remboursement en capital de la dette	5 033	5 125	4 886	5 514	5 526	4 451	4 520	4 584
Endettement au 31/12	33 305	36 951	43 142	46 430	51 904	57 453	60 433	62 849
Fonds de roulement	-2 050	+387	+2 630	+2 726	+3 602	+4 028	+3 969	+3 698

Capacité de désendettement

En K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Endettement au 31/12	33 305	36 951	43 142	46 430	51 904	57 453	60 433	62 849
Epargne brute	6 770	6 356	2 576	4 684	5 287	5 214	5 097	5 181
Epargne nette	1 737	1 231	- 2 310	-830	-239	763	577	597
Capacité de désendettement	4,9 ans	5,8 ans	16,7 ans	9,9 ans	9,8 ans	11 ans	11,8 ans	12,1 ans

^{*} Sous réserve des évolutions règlementaires et législatives

PPI 2022/2026 - COMMUNAUTE D'AGGOMERATION DE SAINT-QUENTIN *

	PPI 2022/2026	2022	2023	2024	2025	2026
PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	9 945 960	3 560 488	2 022 972	1 504 500	1 520 500	1 337 500
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT - TRANSPORT	18 536 916	2 834 012	4 387 188	4 196 512	4 548 512	2 570 692
ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS MÉNAGERS	7 154 344	1 582 500	1 250 667	1 241 370	984 042	2 095 765
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	9 307 000	2 185 500	1 570 500	2 385 000	1 066 000	2 100 000
EAU PLUVIALE - VOIRIE - RÉSEAUX DIVERS	12 764 060	2 900 000	2 831 986	2 937 074	2 145 000	1 950 000
TOTAL GENERAL	57 708 280	13 062 500	12 063 313	12 264 456	10 264 054	10 053 957

^{*} Sous réserve des études techniques, appels d'offres, et différents aléas dans les investissements